



CONSEIL CENTRAL DES LAURENTIDES
289, De Villemure, 2^e étage
St-Jérôme (Qc.), J7Z 5J5

Télécopieur : (450) 438-5869
Téléphone : (450) 438-4196

Communiqué de presse
Pour publication immédiate

TRANSPORT PAR AMBULANCE

L'AGENCE DES LAURENTIDES SE TRAÎNE LES PIEDS

(Saint-Jérôme, le 9 mars 2009) – Depuis le printemps 2008, la Fraternité des paramédics et des employés-es des services préhospitaliers du Québec – CSN et le Conseil central des Laurentides (CSN), n'ont pas ménagé leurs efforts afin de sensibiliser les élus municipaux des Basses-Laurentides et de nos voisins de Lanaudière à **une situation que nous trouvons intolérable; soit les délais d'intervention inacceptables des services ambulanciers dus aux horaires de faction des services paramédics.**

Nous avons interpellé des élus lors des séances publiques des conseils municipaux. Nous avons interpellé les maires lors de séances publiques des MRC. Nous avons aussi multiplié nos rencontres privées avec des maires, lorsque ces derniers étaient mal à l'aise de s'associer publiquement avec la CSN. Tous nos membres ont été mis à contribution, car plusieurs de nos membres sont aussi pompiers volontaires et côtoient régulièrement les élus de leur ville. Un de nos membres est aussi conseiller municipal et non seulement il a sensibilisé son Conseil municipal, sa MRC, mais il a été en étroite communication avec son député/ministre.

Immobilisme dans la mouvance

En mai dernier, plus d'une trentaine de paramédics se sont déplacés pour sensibiliser l'Agence de la santé et des services sociaux des Laurentides. Évidemment, la responsable du dossier des services préhospitaliers d'urgence, était introuvable cette journée-là. Nous avons donc été reçus par monsieur Jocelyn Ouellet, P.D.G. de l'Agence, qui ignorait tout de ce que l'Agence considère un dossier comme un autre.

Depuis ce temps, rien n'a bougé si ce n'est qu'un perpétuel jeu de chaises musicales bancales au niveau de la direction régionale des affaires médicales et hospitalières de l'Agence.

Alors que l'Agence de Lanaudière, **le 20 juin dernier**, trouvait des solutions aux délais intolérables d'attente de ses citoyens, l'Agence des Laurentides se traîne les pieds et est incapable de prendre ses responsabilités.

C'est cette situation que la Fraternité des paramédics CSN et le Conseil central des Laurentides (CSN) tiennent à dénoncer publiquement. La population des Laurentides est en droit de recevoir les services auxquels elle a droit et la mission de l'Agence est de coordonner la mise en place des services de santé et de services sociaux de la région et non pas de multiplier les embûches à celles et ceux qui oeuvrent au quotidien auprès de la population.

-30-

Pour information :

Sylvain Dubrûle
Vice-président
FPESPQ/Laurentides
515-250-3228 cellulaire

Pierre Morabito, conseiller syndical
Conseil central des Laurentides (CSN)
450 438-4196 bureau
450 602-0162 cellulaire